

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIÈRE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2023.49

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 JUILLET 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absent :	00
Présents :	20
Procurations :	07
Votants :	27

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUILLET, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Vincent MOUNIER – Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI – Patrick ARCHIMBAUD – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Peggy BROCC – Aurélien ROUSSET – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL – Laurent FAURE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

Procurations : Françoise CHASSON à Franck REVEL – Francis CLUTIER à Irène GALIBERT – Marie EL FARKH à Nicole TOGNETTY – Françoise VOLLE à Robert LACROTTE – Anne VENTALON à Michel CEYSSON – Eric JOURET à Brigitte SOUCHE – Mélody FERRERO à Patrick ARCHIMBAUD

Secrétaire de séance : Peggy BROCC

Administration Générale – Rapport d'activités de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) 2022

L'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le Conseil Municipal examine le rapport transmis et en prend acte.

Il est précisé que ledit rapport est consultable en Mairie aux services techniques ou communicable par mail sur demande.

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés, moins 3 abstentions (Mme GIBAUD, MM. MONTREDON et TOUZET), cette proposition.

« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le **12 JUIL. 2023**
et de sa publication à la même date »

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 10 juillet 2023

Le Maire

Michel CEYSSON





CSUS JUL 21

